

## ACTE DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Entre les soussignés :

**Monsieur Valentin BAUDEN**

Demeurant : 10 rue du sauvignon – 34290 BASSAN,

Ci-après dénommé(e) « l'Auteur »,

ET

**La Commune de BASSAN,**

**Représentée par Monsieur Alain BIOLA, Maire de la Commune,**

Adresse : 17 Rue du Chemin Neuf, 34290 BASSAN

Ci-après dénommée « le Cessionnaire »,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – ŒUVRE CONCERNÉE**

L'Auteur est le créateur original du logo intitulé :

O'PASSAGE créé le 21 juin 2025 pour le bar restaurant de la commune de BASSAN situé au  
10 rue des remparts – 34290 BASSAN

### **ARTICLE 2 – DROITS CÉDÉS**

L'Auteur cède au Cessionnaire, à titre exclusif, les droits suivants :

- droit de reproduction,
- droit de représentation,
- droit de modification et d'adaptation,
- droit d'exploitation sur tous supports (papier, numérique, signalétique, etc.).

### **ARTICLE 3 – DESTINATION**

Le logo pourra être utilisé pour la communication institutionnelle de la commune, sans limitation de supports.

### **ARTICLE 4 – DURÉE**

La présente cession est consentie pour une durée illimitée

## **ARTICLE 5 – TERRITOIRE**

La cession est consentie pour le territoire suivant :

FRANCE

## **ARTICLE 6 – RÉMUNÉRATION**

En contrepartie de la présente cession de droits, le Cessionnaire versera à l'Auteur la somme de 750€ TTC (sept cent cinquante euros).

## **ARTICLE 7 – GARANTIES**

L'Auteur garantit être le seul titulaire des droits sur le logo et que celui-ci est original.

Fait à BASSAN, le 29/01/2026

En deux exemplaires originaux.

Signature de l'Auteur :

**M. Valentin BAUDEN**



Signature du Cessionnaire :

**Monsieur Alain BIOLA,**

**Maire de la commune de BASSAN**

